BUSSAC info



N° 66

QUATRIEME TRIMESTRE 1997

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 66

QUATRIEME TRIMESTRE 1997

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 9 octobre 1997
6 Conseil municipal du 11 novembre
7 Conseil municipal du 28 novembre

Informations locales

10 Etat civil - Anniversaire - Inscription sur la liste électorale
11 Secteur pastoral de Saintes - La secrétaire et le secrétariat de la mairie
12 Photos travaux
14 Quel est l'avenir de notre poubelle ?
15 En marche pour les réfugiés dans le monde
16 Repas des aînés
17 « Goûter aux livres »
18 Conseil d'école du 10 novembre 97
19 Conseil d'école extraordinaire, dates à retenir
20 Info garderie, CCAS - ACCA
21 Bref et vrac

Foyer rural

23 La marche en avant
24 Remise en forme - Arbre de Noël
25 Jumelage - Gymnastique volontaire
26 Football

En couverture : Marie-Claude Allinand et Guy Chapuis lors de la remise de la médaille du travail à Marie-Claude)

Le secrétariat de la mairie

s'ouvre plus largement au public

à partir du lundi 2 février 1998

Lundi : 9h-12h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Permanences du Maire et des Adjoints inchangées :
17h-18h les jours ouvrables

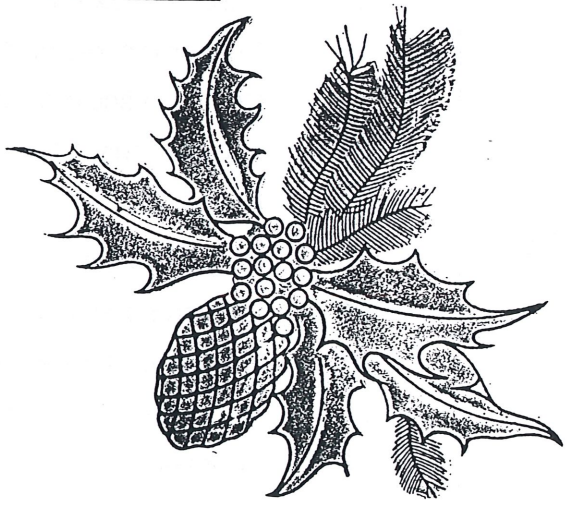
MAISON A VENDRE
de particulier à particulier
Bussac sur Charente
Tout confort
196 m2, 3 chambres, cuisine aménagée, véranda, cheminée.
Terrain 1000m2.
Prix ferme

S'adresser le matin au 05 46 93 73 86

A LOUER AU 1/2/98
Bussac sur Charente
Maison neuve 95 m2 habitables
3 ch. - cuisine séparée - garage -
970 m2 terrain -
Prestations de qualité.

Tel : HB 05 46 92 10 54
HR 05 46 94 61 90

BONNE ANNEE !



Christian MENAUD
Alimentation générale

Epicerie, produits frais, pain journaux, tabac

« Les Bacheliers »
149 rte du Val de Charente
17100 Bussac sur Charente
Tel 05 46 93 55 25

Artisan plâtrier
Jacques MENUET

Carrelage
Placo-plâtre
Cheminées et foyers fermés
Escalier sur voûte sarrasine
1,chemin des Motillons
17100 Bussac sur Charente
Tel 05 46 93 46 75

Editorial

Ce n'est certes pas original mais c'est sans doute utile, au terme d'une année écoulée, de faire le bilan du travail effectué.

Au-delà de l'engagement quotidien du personnel communal pour l'accueil de nos concitoyens, pour l'entretien et l'amélioration de notre cadre de vie, je retiendrai principalement trois opérations :

- rénovation de l'église,
- réalisation de la deuxième tranche du lotissement des Grands Champs,
- réaménagement du secrétariat.

La première opération participe à la réhabilitation de notre patrimoine, la seconde au développement harmonieux de notre commune (8 lots sur 9 vendus en trois mois constitue sans doute la meilleure reconnaissance), la troisième à l'amélioration des services dont nous avons la charge (elle s'accompagnera du quasi doublement des horaires d'accueil du public).

C'est bien la traduction d'une volonté précédemment exprimée.
Dans le même temps la coopération intercommunale se renforçait par la mise en place de la Communauté de Communes et la prise en charge de compétences nouvelles.

Je n'ignore pas pour autant, ici ou là, des retards à l'exécution de travaux d'intérêt plus particulier.
Je le regrette et nous nous emploierons à y remédier dans les meilleurs délais.

Je souhaite que 1998 soit, pour notre Commune et chacun de ses habitants, une bonne année !

Guy CHAPUIS

Conseil municipal du 9 octobre 1997

ORDRE DU JOUR :
1-Lotissement des Grands Champs : avenant au marché
2-Création d'une régie de recettes
3-Décision modificative voirie
4-Location salle municipale
5-Syndicat d'électrification
6-Demande d'acquisition d'une partie du domaine public par M. et Mme Gaquere
7-Repas restaurant scolaire
8-Questions diverses

1-Lotissement des Grands Champs, avenant au marché

L'assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 avril 1997, le Conseil municipal l'a autorisé à lancer l'appel d'offres et à signer le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Grands Champs » sur la Commune de Bussac sur Charente (2ème tranche).

Ces travaux, confiés à l'entreprise Gaudy-Bonneau après mise en compétition, ont commencé début juin et sont en cours d'achèvement.

Par décision en date du 10 septembre 1997, le délai d'exécution a été prolongé jusqu'au 30 octobre 1997 en vue de réaliser les travaux relatifs à la modification du système d'évacuation des eaux pluviales.

Il convient d'examiner l'avenant au marché de travaux proposé par les services techniques de la Communauté de Communes du Pays Santon :

- Montant initial : 492 162,57 F TTC
- Avenant N°1 : 87 289,07 F TTC
- Montant final : 579 451,64 F TTC

La Commission d'appel d'offres réunie le 8 octobre 1997 à 10h30 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.
En conséquence, le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la passation de cet avenant afin de poursuivre les travaux et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
- émet un avis favorable à la passation de l'avenant,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant aux travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Grands Champs » (2ème tranche) et tous les documents afférents.

2-Création d'une régie de recettes

Le Maire expose au Conseil municipal que de plus en plus d'administrés demandent des photocopies en Mairie. Il propose la mise en place d'une régie à compter du 15 octobre 1997. Le régisseur serait la secrétaire de mairie, sa suppléante, Mlle Maria Ferreira. Le coût des photocopies sera de 1 F pour le format A4 et 2 F si recto-verso, 2 F pour le format A3 et 4 F si recto-verso.
Le Conseil municipal approuve ces propositions.

3-Décision modificative voirie

Afin d'avoir les crédits suffisants pour l'opération « travaux de voirie au Pontreau », le

Conseil décide d'ouvrir les crédits de la façon suivante :
- Opération 2315/128 : - 8 500 F
- Opération 2315/133 : + 8 500 F

4-Location salle municipale

Le Maire expose au Conseil municipal que certaines associations demandent à louer la salle pour des manifestations à caractère humanitaire ou caritatif.

Le Conseil municipal considérant le caractère particulier de ces manifestations, décide de la gratuité pour toute association à caractère humanitaire ou caritatif reconnu.

5-Syndicat d'électrification

Le Maire rappelle au Conseil, la demande de mise en souterrain des réseaux électriques et PTT suite à la rénovation de l'église. Afin de conserver à l'ancien Bourg son caractère rural, il propose l'implantation de 10 lampadaires adaptés au site pour un montant de 90 867,60 F. Le syndicat d'électrification prend 50% des frais à sa charge. Deux points d'éclairage supplémentaires sont prévus à la convention, 1 à la Mare de l'Abbaye, 1 à l'angle du chemin du Bois Morineau et de celui des Roderies.

Le Conseil municipal accepte ces propositions et choisit le remboursement en 10 annuités d'un montant de 6145,16 F.

6-Demande d'acquisition d'une partie du domaine public par M. et Mme Gaquere

Le Maire rappelle la demande formulée par M. et Mme Gaquere et précédemment examinée par le Conseil municipal.

Il donne connaissance à l'assemblée du document établi par M. Barraud, géomètre.
Le Conseil municipal accepte de vendre à M. et Mme Gaquere les 230m² demandés pour un prix total de 2300 F, les frais de bornage étant à leur charge.
Mais il conviendra auparavant de procéder à une enquête publique pour déclasser le chemin rural concerné.
Monsieur le Maire propose de réunir le demandeur, les autres propriétaires riverains et le géomètre en vue d'une opération globale.

7-Repas restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre reçue de M. le Sous-Préfet quant au prix du repas au restaurant scolaire : il n'est pas possible de passer de 10,50 F à 11,00 F comme l'avait souhaité le Conseil municipal lors de sa réunion du 22 septembre 1997, sauf demande de dérogation en fonction du prix de revient d'un repas.
Le compte d'exploitation fait apparaître que le repas revient à 23,77 F.

Le Conseil municipal demande donc, à titre dérogatoire, la fixation du prix à 11 F (applicable après parution de l'arrêté préfectoral).

8-Questions diverses

Enduro des Romains :
Cette course aura lieu le 9 novembre et empruntera certains sentiers de notre commune.

La Commune de Tanzac a demandé son adhésion au Syndicat du Pays de la Saintonge Romane.
Lors de la réunion du Comité Syndical du 3 Novembre 1997, le Comité à délibéré en faveur de l'entrée de la Commune de Tanzac.
Il soumet ladite entrée à tous les Conseils municipaux des communes déjà adhérentes.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'entrée de la Commune de Tanzac.

2) Travaux « Chez Berteau ».

Le Conseil municipal s'étonne et s'inquiète de la lenteur d'exécution des travaux au lieu-dit « Chez Berteau » et souhaite que l'exécution aboutisse à un résultat positif.

3) Ecoulement des eaux pluviales Chemin des Chaumes.

L'étude d'un busage sous la route se dirigeant vers le terrain acquis par la Commune va être réalisée.

4) Vente de terre végétale.

Considérant qu'il y a eu un excédent de terre végétale à l'occasion des travaux d'aménagement de la 2ème tranche du lotissement des Grands Champs, le Conseil municipal décide d'en vendre au prix de 30,00F TTC le m3 (hors transport).

Conseil municipal du 28 novembre

ORDRE DU JOUR :
1-Vote du budget supplémentaire 97
2-Avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon en date du 5 Juillet 1997
3-Décision modificative : emprunt Communauté de Communes du Pays Santon
4-Décision modificative : travaux réalisés par le Syndicat d'Electrification
5-Décision modificative : opération d'ordre budgétaire au compte 231
6-Affectation de crédits
7-Communauté de Communes du Pays Santon :restructuration du groupe scolaire, convention de conduite d'opération, réalisation de travaux de voirie et réseaux divers du lotissement « Les Grands Champs »divers réseaux.
8-Bâtiments : location de la cuisine du Foyer rural et confection d'une armoire pour la sonorisation
9-Voirie : acquisition de terrain
10-Questions diverses

Le Conseil municipal s'est réuni à la salle de réunion, salle municipale le 28 Novembre 1997 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Chapuis, Maire, et en présence de Monsieur le Receveur.

1-Vote du budget supplémentaire 1997

Le budget supplémentaire 1997 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 198 842,00F. et en dépenses et recettes d'investissement à 151 775,00F. Un crédit de 13 000,00F. est affecté à l'acquisition d'un terrain. Un crédit de 35 000,00F. est inscrit pour la rénovation du secrétariat de la mairie.

Conseil municipal du 11 novembre 1997

ORDRE DU JOUR :
1-Bâtiments :aménagement du secrétariat de la mairie et restructuration du groupe scolaire
2-Budgets : budget primitif, budget supplémentaire, frais scolaires
3-Questions diverses

1-Bâtiments

1) Aménagement du secrétariat de la mairie, remplacement des menuiseries extérieures.

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation du secrétariat, il convient de remplacer les menuiseries extérieures.
Le devis pour des menuiseries PVC et aluminium (volets roulants blancs monobloc) s'élève à 7 465F14. Le Conseil l'accepte.
Pour ce qui est de l'accès au secrétariat, il sera réalisé en béton lavé, tout en sauvegardant l'aspect actuel de la cour (puits, massifs de fleurs...). Les gros graviers seront remplacés par une pelouse.

2) Projet de restructuration du groupe scolaire.

Le groupe de travail mis en place pour l'année scolaire 96/97 avait élaboré un projet de restructuration. Durant cette année scolaire 97/98, il va étudier la perspective de réalisation.

2-Budgets

1) Budget primitif , édition d'un nouveau document.

Le Maire informe le Conseil municipal que la mise en place de la M14 a engendré des erreurs matérielles lors de l'édition du Budget primitif.
Il fait savoir qu'un nouveau document a donc été édité pour être transmis à la Sous-préfecture et à la Trésorerie.
Le Conseil municipal accepte de substituer ce nouveau document à l'ancien

2)Préparation du budget supplémentaire.

Le Maire présente au Conseil le projet de budget supplémentaire 97. En investissement, il conviendra de retenir des acquisitions de terrain (notamment pour poursuivre l'homogénéité du lotissement des Grands Champs) et l'isolation de l'un des logements de l'école.

3) Frais scolaires : règlement de la dépense, émission du titre de recettes.

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon, le Maire informe le Conseil municipal que le budget communal devra supporter 100% de la dépense liée à la scolarisation extérieure mais que parallèlement, la Commune disposera d'un crédit de 40% de la somme payée sur le budget de la Communauté. Ainsi, pour cette année, la Commune doit payer 25166,45F (20344,93F à la ville de Saintes et 4821,52F à la Commune de Foncouverte). Parallèlement, elle disposera d'un crédit de 10066,58F à la Communauté de Communes. Le Conseil municipal accepte de régler la dépense aux Communes concernées. Par ailleurs, il autorise l'émission de la facture et du titre de recettes auprès de la Commune de Le Douhet d'un montant de 5589,13F pour deux enfants scolarisés à Bussac.

3-Questions diverses

1) Adhésion de la commune de Tanzac au Syndicat de Pays Saintonge Romane.

2-Avenant à la Convention avec la Communauté de communes du Pays Santon en date du 5 Juillet 1997

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'à la suite du vote du budget supplémentaire et après concertation et étude préalable de la Commune et de la Communauté de Communes du Pays Santon, la réalisation des travaux de voirie nécessite la passation d'un avenant dans lequel la Commune fait apparaître un autofinancement de 40 000F. à reverser à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, de l'autoriser à signer l'avenant à la Convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Santon dans les conditions qu'il vient d'exposer.
Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant, les crédits ayant été votés au B.S 97.

3-Décision modificative : emprunt Communauté de Communes du Pays Santon

Le Conseil municipal décide l'inscription des crédits suivants :

C/27635 : 2 000,00F.
C/16875 : 2 000,00F.

4-Décision modificative : travaux réalisés par le Syndicat d'Electrification

Le Conseil municipal décide l'inscription des crédits suivants liés à l'opération « lotissement des Grands Champs » pour l'éclairage public :

C/2315 OP 128 : 39 092,40F.
C/16876 : 19 546,20F.
C/1326 : 19 546,20F.

5-Décision modificative : opération d'ordre budgétaire au compte 231

Le Conseil municipal décide l'inscription des crédits au compte 231 de la manière suivante :

Crédit : C/238 = 40 000,00F.
C/27635 = 44000,00F
Débit :
C/2315 = 84 000,00F.

6-Affectation de crédits

Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 41 000F. prévue au C/020 du Budget Supplémentaire (dépenses imprévues) de la manière suivante :
+ 36 000,00F. à l'opération 128
- 5 000,00F. à l'opération 135

7-Communauté de Communes du Pays Santon

1) Restructuration du groupe scolaire, convention de conduite d'opération avec la Communauté de Communes du Pays Santon.

L'Assemblée étant habilitée à délibérer,
Monsieur le Maire expose qu'il a été décidé la restructuration du groupe scolaire.
A cet effet, la Communauté de Communes du Pays Santon pourrait intervenir en qualité de conducteur d'opération pour la réalisation de ce projet.
Cette mission de conduite d'opération consiste en une assistance générale à caractère administratif, financier et technique, et s'exerce lors de trois phases de l'opération :
1-Définition des ouvrages.
2-Conception.
3-Réalisation.

Agissant dans le cadre normal de l'exercice des compétences qui lui ont été déléguées par ses Communes membres, la Communauté de Communes du Pays Santon ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de la mission de conduite d'opération confiée par la Commune de Bussac sur Charente.
La mission dévolue à la Communauté de Communes du Pays Santon aura une durée qui débutera avec la signature de la convention de conduite d'opération et s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait

achèvement des travaux et signature du constat contradictoire des prestations effectuées par le conducteur d'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- décide de confier la mission de conduite d'opération à la Communauté de Communes du Pays Santon,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Commune de Bussac sur Charente.

2) Réalisation de travaux de voiries et réseaux divers du lotissement « Les Grands Champs ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 Juin par laquelle le Conseil Municipal confiait la maîtrise d'oeuvre à la Communauté de Communes du Pays Santon pour les travaux de voirie et réseaux divers du lotissement « Les Grands Champs ». Il donne connaissance de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Commune. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

8-Bâtiments

1) Location de la cuisine du Foyer rural : tarifs au 1 Janvier 1998.

Monsieur le Maire présente la proposition de modification des tarifs de location de la cuisine du Foyer rural. Le Conseil municipal prend acte de la décision, sachant que le règlement intervient en Mairie et qu'il est réservé au Foyer rural.

Tarifs au 01 Janvier 1998 :
Matinée ou soirée : 200,00F.
Journée complète : 350,00F.
Week-end : 500,00F.
Location vaisselle : 8,00F. par personne pour un couvert complet.
Demi-tarif pour les habitants de Bussac.

2) Confection d'un meuble de protection pour la sonorisation.

Le Maire rappelle la proposition de confection d'un meuble de protection pour la sonorisation acquise pour la salle municipale.
Il présente les 3 devis. Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Judet d'un montant de 6 720,01F.

9-Voirie : Acquisition de terrain

Le Maire informe le Conseil municipal que M. Mallet accepte de vendre à la Commune la parcelle cadastrée section AK N° 520 d'une contenance de 2133m² au lieu-dit « La Cuelle ». Le Conseil considérant que cette acquisition va permettre d'homogénéiser l'unité foncière de la Commune accepte cette acquisition pour la somme de 30 000F. Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

10-Questions diverses

1) Constitution du bureau de vote pour les élections prud'homales du 10 décembre.

Deux électeurs inscrits sur ces listes seront assesseurs, des conseillers municipaux assureront le complément réglementaire.

2) Groupe scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal de l'incident survenu au groupe scolaire, il donne lecture de la note établie par les représentants des parents, lors d'un Conseil d'école extraordinaire.

Etat civil

Naissance :
Steven, Jack, Joël, né le 2 novembre, fils de Mickaël MOREAU et Sylvie RICHARD, 41 chemin des Chagnauds.

Décès :
- Maurice DUPETIT, 25 route de Beauchail, décédé le 5 octobre.
- Yvonne REAL veuve CARTIER, 18 chemin des Barrats, décédée le 6 décembre.

ANNIVERSAIRE :

Yvonne BOULESTIER et André FAVEAU se sont mariés à Bussac le 7 janvier 1933, ils totalisent donc

65 ans de vie commune. Félicitations !

Ils ont bien sûr connu le meilleur et le pire mais comme le dit Yvonne, « il y a toujours plus malheureux que soi, alors on ne se plaint pas ». Les photos de leurs 2 garçons, 9 petits enfants et 9 arrières petits enfants (dont l'aîné a déjà 22 ans) les entourent et leur rappellent tous ces moments.

André est également le doyen du village.

« Je totalise maintenant plus de temps de retraite que de temps de travail » (SNCF) dit-il en souriant.
Nous sommes donc doublement heureux de leur avoir offert un bouquet d'anniversaire de la part de tous les bussacais.



RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 1980, faites vous recenser en mairie avant le 31 janvier 1998. Munissez-vous du livret de famille.

Inscription sur la liste électorale pour les jeunes arrivant à majorité

La loi sur **l'inscription automatique sur les listes électorales des jeunes atteignant l'âge de 18 ans,** dispose que cette mesure entre en application dès la révision 1997-1998. Cette année, **elle concerne ceux qui sont nés entre le 1er mars 1979 et le 29 février 1980.**

Aussi l'INSEE (Institut National des statistiques et Etudes Economiques) a communiqué à la commission administrative de la Commune une liste des jeunes nés dans la période ci-dessus indiquée. La commission les a inscrits d'office comme demandé. Après vérifications (domiciliation, nationalité, identité), **ils recevront leur carte d'électeur début mars**, comme tout autre électeur arrivé sur la commune qui, lui, doit toujours faire une demande en mairie pour son inscription.

Secteur pastoral de Saintes-est

Adresse :
13 rue Saint Pallais
17100 Saintes
Tel : 05 46 92 07 21
Fax : 05 46 92 51 24

Permanences :
Au presbytère Saint pallais, tous les après-midi de 14 à 18 heures, le mercredi et le samedi de 10 à 12 heures.

Equipe d'animation pastorale :
Père Gérard Boudaud : 05 46 92 07 21
Christiane Pommier : 05 46 92 01 35
René de Beaucorps : 05 46 92 21 37
Jean-Pierre Cazelle : 05 46 91 08 41
Serge Loumeaud : 05 46 91 01 77

Messes et relais locaux :
Bussac, deuxième dimanche du mois à 9h15
Relais :
Jacky Pouponnot : 05 46 97 65 08
Marie-Madeleine Tessier : 05 46 93 13 01
Foncouverte, premier dimanche du mois à 9h15
Relais :
Micheline Tabourin : 05 46 74 15 69
Dominique Moutier : 05 46 92 59 67
Saint Vaize, troisième dimanche du mois à 9h15
Relais :
Mme Roussel : 05 46 91 75 97
Odette Faure : 05 46 91 71 42
La Chapelle des Pots, quatrième dimanche, messe à 9h15
Relais :
- Bernadette Jougla : 05 46 91 56 10
- Pierrette et André Moulinier : 05 46 91 51 63

Chaniers, messe anticipée le samedi soir à 18h30 sauf s'il y a un cinquième dimanche dans le mois
Relais :
- Francette Loumeaud : 05 46 91 01 77
- Marie Claude Cazelle : 05 46 91 08 41

Eglise de l'Abbaye aux Dames, messe tous les dimanches à 10h30.

La secrétaire et le secrétariat de la mairie

20 ans de travail

D'habitude, les bâtiments résistent mieux au temps que les individus : voir l'arc de Germanicus à Saintes et ce pauvre Germanicus lui-même.
A Bussac, curieusement, le local du secrétariat de la mairie a moins bien tenu le coup que son occupante habituelle.

Qu'avons-nous fait ?

Le local a été entièrement rénové car les tiroirs ne fermaient plus, la disposition des lieux ne convenait pas, le sol, les tapisseries et le plafond étaient dégradés, le manque de confidentialité des lieux devenait gênant et les rangements insuffisants.

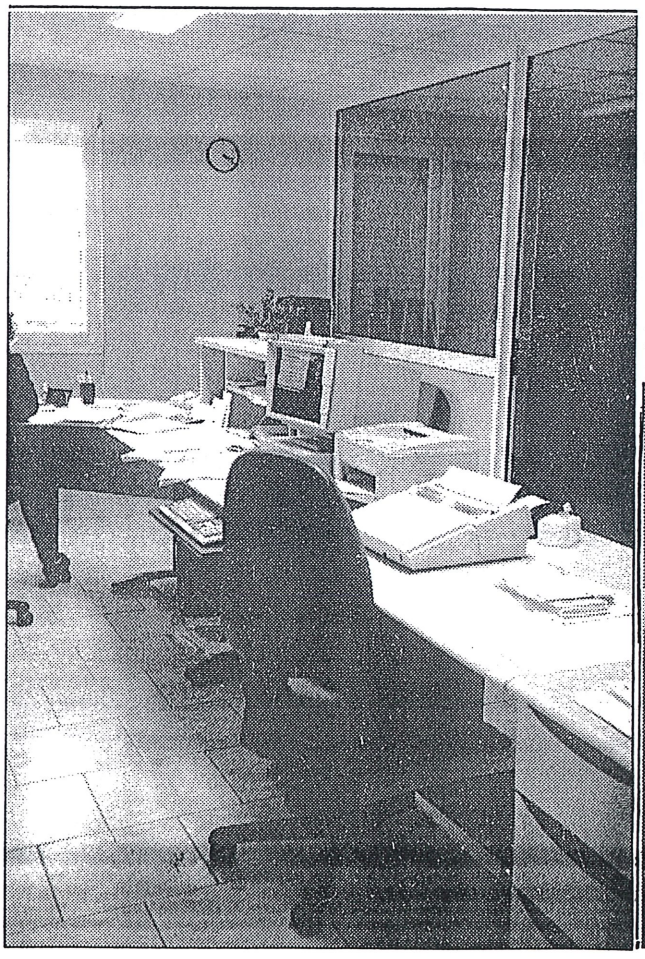
Marie-Claude Allinand a seulement été décorée d'une médaille et agrémentée d'un bouquet car son état général reste très satisfaisant et qu'elle convient toujours à son emploi !

Cette médaille, elle l'a reçue des mains du Maire Guy Chapuis et ce bouquet, des mains du 1er adjoint Jean Daniaud au cours d'une soirée réunissant les membres des conseils municipaux des 20 années passées, les responsables des diverses sections du Foyer rural, ainsi que sa famille. Comme nous habitons un pays où tout finit autour d'une table garnie, nous avons trinqué en son honneur et l'avons félicitée pour ces longues années au service de la Commune. Nous avons souhaité très sincèrement, au nom de tous les Bussacais, la garder longtemps à la Mairie.



Je suis sûr que dans 20 ans, il faudra de nouveau rénover le secrétariat tandis que Marie-Claude y siégera toujours en parfait état, avec sa mémoire surprenante, sa joie de vivre contagieuse et sa disponibilité de tous les instants à une Commune qui s'agrandit et à des élus variés (ou variables ?).

Marie-Christine Pommier

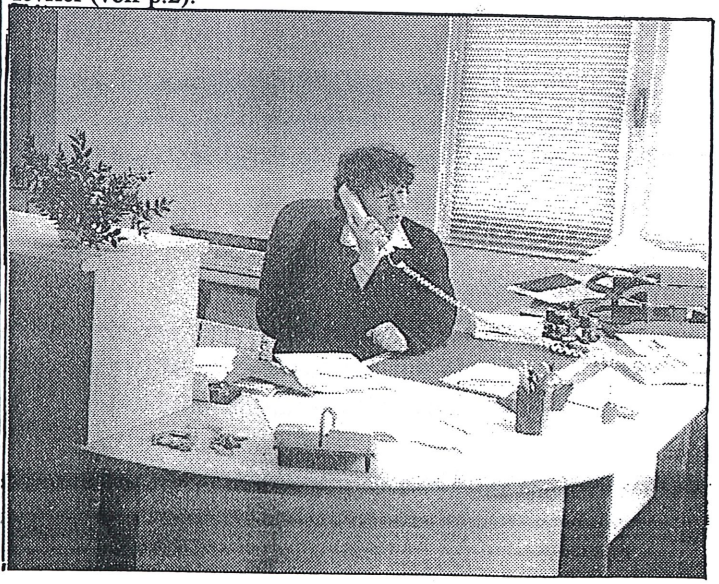


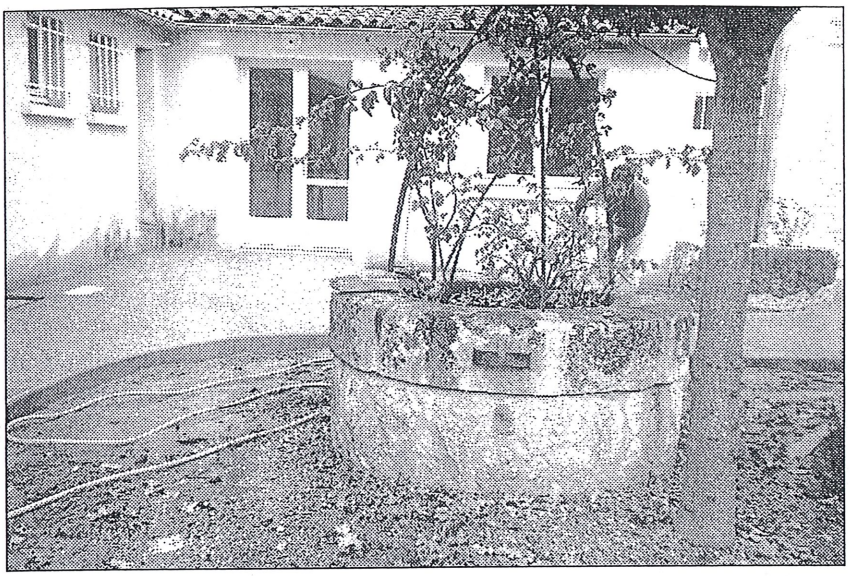
Photos travaux

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Il a été possible de dégager une petite salle d'attente avec plus de sièges, un affichage et une documentation à portée de tous. Le nouveau mobilier permet à deux secrétaires de pouvoir travailler à l'aise. La réception du public peut se faire en respectant une certaine confidentialité.

Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 2 février (voir p.2).





JARDIN DE LA MAIRIE

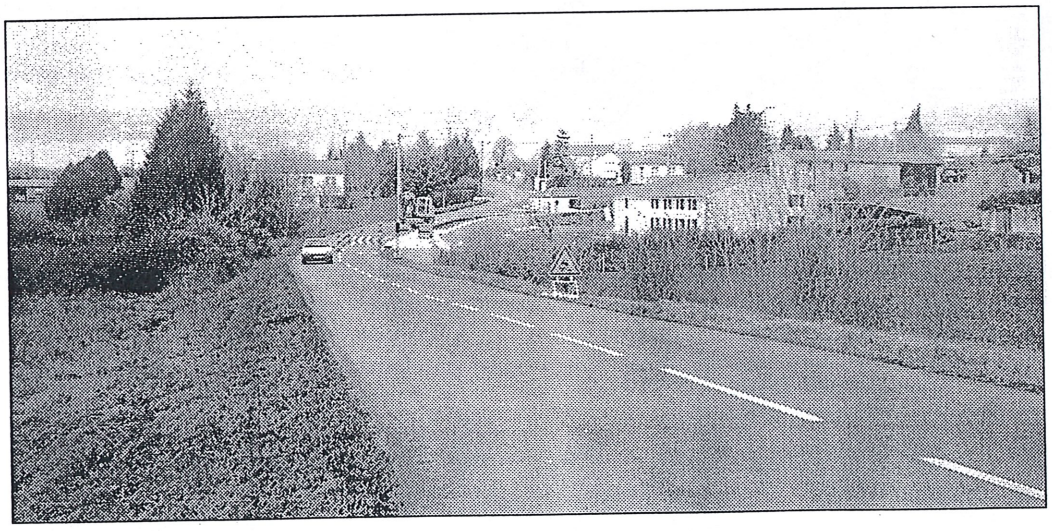
Le déplacement de l'entrée du secrétariat a nécessité la modification du jardin, inachevé sur la photo mais maintenant terminé. Pelouse, fleurs et arbustes l'agrémenteront dès le printemps.

VIRAGE DES BERTEAU

Ce chantier difficile, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la DDE, traîne un peu. La circulation des véhicules a été entravée longtemps mais quand ce journal paraîtra, le travail devrait être terminé.

Précisions : Il n'était pas question d'élargir le virage mais de refaire le mur de soutien, d'y placer une glissière de sécurité et éventuellement de permettre un passage pour les piétons (voir Bussac info précédent)

Le mur se termine de façon abrupte et surprenante : cela correspond à l'évacuation des eaux de ruissellement vers la canalisation déjà existante, passant sous la route départementale à cet endroit.



En somme, la surface reconstruite ne constitue en aucun cas une partie de la chaussée (heureusement !) mais plutôt une structure annexe de protection des riverains et des utilisateurs de la route, ainsi que l'occasion de drainer efficacement les eaux de ruissellement en provenance du chemin des Deaux et de la départementale.

Quel est l'avenir de notre poubelle ?

Chaque français rejette en moyenne 1 kg de déchets ménagers par jour ce qui représente environ 400 tonnes de déchets par an uniquement pour Bussac. Que ferions-nous si ceux-ci n'étaient pas collectés et traités ?
Heureusement, une loi de 1975 oblige les communes à assurer l'élimination des ordures ménagères. Nous nous sommes habitués à ce confort, ainsi nous nous contentons de les placer à notre porte le jour de collecte sans nous soucier de leur devenir. Savez-vous qu'actuellement elles sont broyées puis se décomposent pour obtenir un produit, le compost, qui épandu dans les champs enrichit les sols ?
Mais en France, elles sont très souvent traitées en usine d'incinération ou mises en décharge. Ceci entraîne des risques de pollution très importants pour l'eau, l'air et les sols. C'est pourquoi une autre loi datant de 1992 va nous obliger à trier nos déchets pour qu'ils soient recyclés.
La Communauté de Communes souhaite devancer la mise en place de cette collecte spécifique. Dès 1998, elle envisage une mise en place progressive :

- de 3 déchetteries supplémentaires,
- de points d'apport volontaire (PAV) : ce sont des sites précis où sont déposés des conteneurs qui recevront sélectivement les papiers, petits cartons, verres, boites de conserves, bouteilles plastiques...,
- d'une expérience de collecte de déchets fermentescibles (épluchures, feuilles, branchages...) en porte à porte sur deux communes rurales et un quartier pavillonnaire de Saintes.

D'autre part, elle envisage une collecte de textile trimestrielle qui aura lieu un jour précis en un lieu bien défini.
En acceptant de nous investir dans le tri de nos déchets, nous permettrons notamment :

- **l'amélioration du compost produit à partir de nos ordures ménagères,**



- **la diminution du volume de déchets mis en décharge (refus de compostage),**
- **le recyclage des matériaux.**

Bien sûr tout ceci nous demandera des efforts puisque nous devrons nous déplacer jusqu'à ces « points d'apport volontaires » et la déchetterie. Mais beaucoup de français le font déjà et cela deviendra très vite, pour nous aussi une habitude.
Si nous souhaitons que notre Commune reste accueillante, si nous voulons que le paysage qui nous entoure soit agréable à contempler, nous devons respecter certaines règles de vie. Tout d'abord suivons les consignes indiquées sur chaque conteneur mis à notre disposition, cessons de déposer n'importe quoi, n'importe où : si le conteneur est plein, revenons un autre jour, si les déchets que nous apportons ne sont pas accueillis, allons jusqu'à la déchetterie...
Nous gagnerons ainsi un environnement de qualité.

Service de l'environnement de la Communauté de Communes du Pays Santon

Photo illustrant l'état fréquent du local à conteneurs verre et surplus ménagers place d'Oron, il y a encore du travail à faire pour obtenir « *un environnement de qualité* » grâce au tri sélectif !



En marche pour les réfugiés dans le monde



Bussac, dimanche 5 octobre

Pour la dernière partie de la campagne en faveur des réfugiés dans le monde lancée par Amnesty International, 5 associations se sont mobilisées : **l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), ASPD (Aide et Solidarité aux Populations en Détresse), Médecins du Monde, Trait d'Union, Amnesty.**

Grâce à l'hospitalité de la Commune de Bussac dans sa salle des fêtes, 30 à 40 personnes ont pu consulter les informations présentées sur les stands, participer à diverses actions, apporter leur soutien financier, prendre un pot amical en présence de M. le Maire et de son épouse et pique-niquer au soleil sur la pelouse .

Au cours des deux circuits pédestres et pendant les pauses chaque association a présenté ses objectifs et expliqué comment, sur des terrains différents et avec des moyens différents, elle participait à la défense des droits de l'homme et particulièrement à l'aide aux réfugiés. Toutes ont insisté sur les interventions préventives dont la nécessité s'impose lorsque l'on se demande :

Qu'est-ce qu'un réfugié ? et que l'on écoute les réponses.

- « *Je suis venue au Ghana pour fuir la guerre mais je suis vieille, je ne peut plus marcher, je ne sais même plus sourire* » (Liberia)
- « *C'est vraiment triste de quitter les siens. Mais je me suis dit que je pourrais retrouver ma famille quelque part, un jour, si seulement j'arrivais à rester en vie* » (Moyen Orient)
- « *Ils ont pendu mon mari* » (Nigeria)
- « *J'ai entendu la voie d'un soldat, puis j'ai entendu ma petite-fille pousser un cri bref, déchirant...Ensuite le capitaine l'a violée* » (Birmanie)

Voilà pourquoi des hommes, des femmes et des enfants fuient et demandent **ASILE, le seul droit qui reste à un être humain lorsque tous les autres lui ont été refusés dans son pays.**

Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée. Ils ont manifesté que la Défense des Droits de l'Homme est l'affaire de chacun dans un geste de solidarité.



C Tessier, pour Amnesty Saintes.





Repas des aînés



Le 11 novembre est une date à retenir à double titre.
C'est bien sûr la journée où chacun se souvient...
Mais c'est aussi désormais pour les retraités bussacais, l'occasion de se retrouver autour d'un bon repas.
Liliane Fouquet, Corine Gélicus et Carole Bretaud nous ont, une fois de plus montré leurs talents culinaires, et cette année la tâche était rude puisqu'il y avait 98 repas à préparer !
Comme de coutume le Conseil municipal assurait le service.
L'animation bien sympathique, était assurée par Jacques Labbé et les amateurs de danse, très nombreux, ont gardé le rythme toute la soirée.
Heureux de voir qu'il y avait tant de monde à répondre à leur invitation, la municipalité et le CCAS espèrent que le 11 novembre 1998 aura autant de succès !

Photo ci-dessus : la chorale
Photo ci-dessous : Ce ne sont pas les danseurs, mais l'arrivée des premiers convives.



MENU

Punch antillais et ses amuse-gueules

Velouté de cresson

Salade de gésiers et de foies confits

Trou charentais

Confit de canard

Assortiment de légumes

Salade

***Fromage** (merci Mme Jacques)*

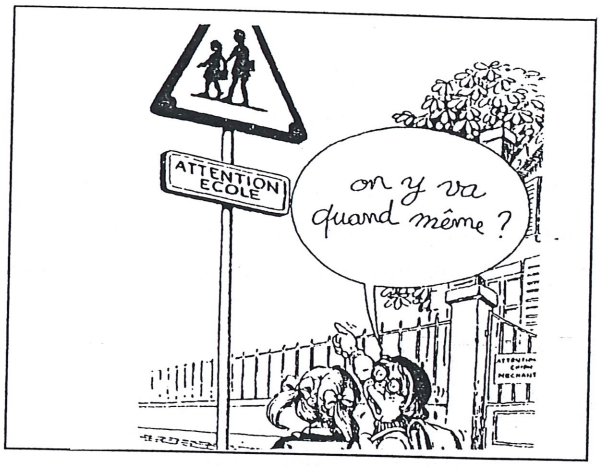
« Goûter aux livres »

Dans le cadre des manifestations du « temps des livres » qui se sont déroulées du 10 au 20 octobre dernier a eu lieu le « goûter aux livres » en partenariat entre bibliothèque municipale et l'école.
Le but : partager avec les enfants le plaisir de lire.
A la bibliothèque, nous avons choisi nos textes, avec quelque embarras (il fallait s'adapter à chaque tranche d'âge et ne pas rater son effet) mais aussi beaucoup d'intérêt. Finalement assez satisfaites de notre sélection, nous avons reçu les enfants, classe par classe et chacune d'entre nous leur a lu une histoire en espérant susciter attention et intérêt.



Les photos parlent d'elles-mêmes : tous ces petits visages attentifs ne sont pas fixés sur un écran de télé, mais sur les images d'un livre qui leur est raconté.





HORAIRES ET REGLEMENT

Quelques rappels :

9h00 entrée du matin
12h00 sortie du matin
13h45 entrée de l'après-midi
16h45 sortie de l'après-midi.

Il est donné lecture du règlement intérieur.

*ARTICLE 3. Vie scolaire.

Partie à ajouter quant à la prise de médicaments pendant une journée d'école. Une note sera faite aux parents leur précisant l'avis général de la « santé scolaire » dans le cadre du dossier précité (note agrafée au règlement intérieur).

*ARTICLE 4. Additif : l'enfant doit être propre pour se présenter à l'école.

*Problème du sable : vérifier l'état sanitaire du sable. Selon les instituteurs, l'enfant de classe primaire a besoin de cette activité « sable »

*Objets confisqués : il est convenu de les restituer **aux parents** en fin d'année scolaire (exemple : pétards).

EFFECTIFS ET PREVISIONS

Année scolaire en cours :

PS = 10, MS = 18, GS = 12, CP = 16, CE1 = 18, CE2 = 17, CM1 = 10, CM2 = 12.

Soit 40 enfants en section maternelle et 73 en section élémentaire.

Total = 113 enfants.

Année scolaire 1998/99 :

2 ans = 6 sous réserve (les nouveaux locaux devront en tenir compte), 3 ans = 5, 4 ans = 10, 5 ans = 18 soit 39 enfants en section maternelle (ou 33)

CP =13, CE1 = 16, CE2 = 18, CM1 = 17, CM2 = 12 soit 76 enfants en section élémentaire.

Total = 109.

Conseil d'école du 10 novembre 97

TRAVAUX ET PROJETS

Les travaux

Les travaux demandés ont été effectués cet été.

- Mme Ganthy demande la mise en place dans sa classe d'un panneau en liège.
- Pendant les vacances de la Toussaint : bêchage de « l'atelier jardinage » et Mme Boquet souhaiterait obtenir dans sa classe, un tableau en liège pour l'exposition des travaux.
- Prévoir le remplacement de la moquette dans la classe de maternelle.
- Demande d'un tableau d'affichage dans la classe de Mme Ferrer et de patins sous les pieds des chaises.
- Demande d'un meuble dans la classe de M. Coudray
- Le fonctionnement du chauffage est à vérifier : problème d'allumage et de chauffage dans certaines classes.

Les projets

Projet de restructuration de l'école. A cet effet, création d'une commission. Les représentants des parents seront Mme Guillet-Bregeon et Mme Dura.

CATE : QUEL AVENIR ?

Affaire à suivre, aucune précision à ce jour.

ACHATS DIVERS

- un ordinateur MULTIMEDIA COMPATIBLE PC qui servira au travail de direction, l'élaboration du journal...
- des livres scolaires

- Achat par la commune de 2 panneaux de basket en remplacement des jeux de cours devenus trop dangereux pour les enfants.

NOUVELLES NOTES DE SERVICE LIEES A LA SECURITE.

Une conférence pédagogique spéciale aura lieu dans les prochains jours pour aborder le problème de la sécurité au cours des sorties, des transports, les différentes sociétés de transport utilisées.

RESULTATS DES EVALUATIONS

Classe de CE2 en septembre 97 :

Français = 66,3 % de réussite

Mathématique = 79,8 % de réussite

Elèves de 6ème :

Français = 64,2 % (ensemble du collège : 66 % de réussite)

Mathématiques = 63,1 % (ensemble du collège : 58 %)

***Anglais** : pas de professeur actuellement, Mme Ganthy prend des cours au collège (accent mis sur la prononciation) pour utiliser les cassettes du ministère.

Conseil d'école extraordinaire (*24 novembre 97*)

A la demande des représentants des parents d'élèves, le Conseil d'école s'est réuni en session extraordinaire pour évoquer et préciser les faits regrettables qui se sont produits au sein de l'école le vendredi 24 octobre 1997.

le Maire a précisé que les questions relatives à cet incident n'avaient pas lieu d'être abordées lors de la réunion du 10 novembre car elles ne relevaient pas de la compétence d'un conseil d'école. Néanmoins, compte tenu de la dimension polémique qui a été donnée à cette affaire, M. le Maire a bien voulu apporter aux représentants des parents et au Conseil d'école toutes les informations relatives à cet incident.

Chapuis en qualité de Maire et Mme Ganthy en qualité de directrice nous ont relaté les faits d'après les différents rapports en leur possession.

Après convocation des intéressées et analyse de la situation des mesures rapides ont été prises et mises en place par les responsables hiérarchiques concernés afin que de tels événements ne se reproduisent plus.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les personnes ni sur les mesures prises mais de s'assurer de la véracité des faits et d'en mesurer l'importance.

Nous laissons à chacun le soin d'apprécier la situation, l'essentiel est avant tout la pérennité de l'école et l'éducation de nos enfants.

Ont signé les représentants des parents.

Deux dates à retenir

Nous vous invitons à nous admirer tout au long du défilé du Carnaval

le samedi 14 mars entre 10h et 12h.

Nous comptons sur vous pour participer

à notre 4ème loto le vendredi 20 mars à 20h30

Merci d'avance, les CM.

Info garderie

Un sondage a été réalisé courant octobre pour connaître le nombre de familles intéressées par l'ouverture de la garderie périscolaire de 19h à 19h30. 21 réponses nous sont parvenues dont :
- 18 négatives
- 3 affirmatives mais avec des fréquentations non précisées ou irrégulières.

Il en résulte que, pour l'instant, les horaires ne seront pas modifiés, ceci ne semblant pas répondre à un réel besoin.

Rappel des horaires actuels :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 9h le matin et de 16h45 à 19h le soir.

Info CCAS

Le week-end avant Noël, 75 bûches ont été distribuées par l'équipe municipale et les membres du CCAS aux personnes de plus de 70 ans résidant dans notre commune, ainsi qu'aux employés municipaux.
Cela a été l'occasion d'échanger quelques mots, et des souhaits de bonne santé pour tous...
Nous précisons que la liste des récipiendaires est établie à partir de la liste électorale, seul document nous permettant d'identifier par âge les bussacais.
Les « oubliés » doivent donc se faire connaître en mairie ! !

ACCA de Bussac sur Charente

La moisson de la chasse va se terminer. Mais, dans la situation actuelle, il nous faut continuer d'agir sur tous les plans, autant pour notre territoire, que pour notre image car la vie de la chasse dépend de chacun d'entre nous.
Tous les vaillants chasseurs passionnés des différents modes de chasse sont respectueux et voudraient voir disparaître ces caricatures des chasses d'autrefois (gros tableau, battue sans vergogne, bécasse à la croule...) qu'on nous montre encore aujourd'hui .
Nous souhaitons tous une faune sauvage abondante mais notre époque où les paysages, bouleversés par les pratiques agricoles modernes et les circulations tout azimut de véhicules dans les moindres sentiers, demeurent gênantes est peu favorable à la tranquillité nécessaire au développement naturel des animaux.
Cependant, tous les impératifs de gestion que nous nous imposons ne doivent pas nous faire oublier notre plaisir. Bien au contraire cela nous offrira une double satisfaction si nous savons qu'en faisant fructifier notre capital gibier, nous contribuons, avec cette clé, au ferme maintient de l'avenir de nos chasses.
J'en profite pour vous informer que

le banquet des chasseurs
aura lieu le samedi 28 février 1998 à 20h30
à la salle municipale de Bussac sur Charente.

Le bureau

Bref et vrac

ADRESSES ET NUMEROS UTILES

❑ **Numéro d'urgence sans abri**
communiqué par la DASS de Charente maritime : **APPEL GRATUIT AU 115** 24h sur 24 pour obtenir les coordonnées de l'établissement le plus proche susceptible d'offrir un accueil. A la disposition de tous, public, travailleurs sociaux, associations.

❑ **Maltraitance**
Association AUTOUR DE...D'EUX...DEUX

Adresse : 42 rue basse de Saint Eloi - 17000 La Rochelle - **Tel/Fax 05 46 34 31 20** -
C'est une association agrée par la DASS qui se veut à l'écoute de tous, victimes mais aussi auteurs de maltraitance. Elle se voudrait un instrument de prévention et s'efforce d'assister et conseiller dans la résolution de tout problème lié aux situations de violence à autrui (y compris sur adultes).

❑ **Service de portage de repas à domicile : AIDER 17**

Renseignements au 05 46 97 51 31 ou en envoyant un courrier à AIDER 17 - Fief Montlouis - BP 262 - 17105 SAINTES CEDEX (plaquette en mairie)

❑ **Assurance maladie de la Charente maritime**
Depuis le 15 octobre, nous sommes répertoriés en secteurs géographiques et le code postal détermine le centre et l'équipe chargés de gérer les dossiers. Pour tout envoi de documents à la caisse primaire, on doit dorénavant préciser sur l'enveloppe les n° du centre et de l'équipe.

Tous les habitants de Bussac dépendent du centre 823 et de l'équipe 2.

SI LA CHARENTE S'ENERVAIT

En cas de forte montée des eaux et dès la mise en pré-alerte ou en alerte, des informations quotidiennes sur le niveau de la rivière peuvent être obtenues auprès des répondeurs mis en place à la Préfecture de Charente maritime : **05 46 43 10 55**
En cas de problème, téléphoner aux pompiers (18).

LA « TURBIDITE NEPHELEMETRIQUE »



Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 28 novembre 1997 : pas de contamination bactériologique, nitrates = 8,5 mg/l (norme = 50). Par contre, on note une certaine « turbidité néphélémétrique » = 6,3 alors que la norme est à 2.
En clair, l'eau est un peu trouble (j'ai cherché dans le dico), ce qui est sans conséquence sur la santé des buveurs d'eau (sur les autres non plus).

HOMOLOGATION DU DERNIER RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

C'est officiel, il y a **1155 habitants** sur la commune de Bussac.

CEUX QUI PASSENT

Le Vélo-club Saintais organise une épreuve cycliste internationale 60ème BORDEAUX-SAINTES.
Traversée de la commune le **15 mars 1998**.

Do you want a cup of tea ? ou des moules avec des frites, une fois ?
Le camping-caravaning est le premier mode d'hébergement des touristes étrangers dans notre région (source INSEE). La zone balnéaire concentre à elle seule 82,2% des « nuitées » étrangères. La fréquentation est en progression ainsi que la durée moyenne du séjour = 5,6 jours actuellement.



Ce sont les Britaniques qui

viennent en tête puis dans l'ordre les Neerlandais, les Allemands, les Belges et Luxembourgeois, les Espagnols, les Suisses, les danois et les Italiens.
Ce qui les attire surtout : la zone côtière et les îles charentaises, le Futuroscope.

L' EURO ARRIVE !

L'euro remplacera définitivement les monnaies nationales en juillet 2002.
Le passage à la monnaie unique se fera en 3 étapes.

- **première étape** : achèvement des préparatifs et lancement de l'Union Economique et Monétaire (U.E.M.) jusqu'au 1er janvier 1999.
- **Deuxième étape** : début de l'Union Economique et Monétaire. L'activité interbancaire bascule en euros du 1er janvier 1999 au 1er janvier 2002 au plus tard. Les monnaies nationales resteront pendant la période intermédiaire des subdivisions de l'euro, utilisables exclusivement dans les pays émetteurs de la monnaie.
- **Troisième étape :** généralisation de la monnaie unique du 1er janvier 2002 au 1er juillet 2002 au plus tard. L'ensemble des secteurs économiques, dont les administrations, basculent en euros. Simultanément, en quelques semaines, on change les billets et les pièces. ***Le 1er juillet 2002, le franc sera définitivement retiré de la circulation.***

Au terme de cette étape, l'euro est définitivement, pour tous les opérateurs publics et privés, la monnaie unique des pays membres de l'Union Monétaire Européenne.

APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

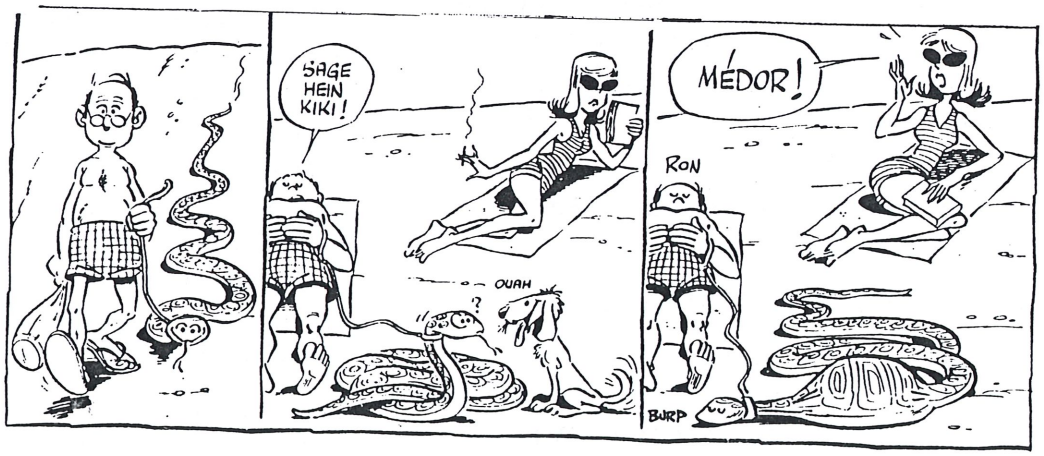


Non, ce disque apposé à l'arrière d'une voiture ne veut pas dire « transport d'enfants » mais « **conduite accompagnée** », autrement dit : un conducteur novice (généralement âgé de 16 à 18 ans) est au volant, sous la surveillance d'un accompagnateur agréé (souvent un de ses parents).

Ce conducteur a acquis les bases nécessaires à la conduite automobile mais manque encore d'expérience. Il ne passera son permis qu'après les 3000 km exigés et en attendant, il compte sur la prudence, la compréhension et l'exemple des autres automobilistes.

MC Pommier

Les animaux familiers peuvent être dangereux pour autrui, le propriétaire en est responsable.



La marche en avant

Les années défilent.
Nous voici à l'aube de 1998 et notre association va atteindre très prochainement sa majorité.
Créé le 26 janvier 1980, notre Foyer rural aura donc 18 ans en janvier prochain.
C'est le bel âge !
Il s'en est passé des choses depuis sa naissance !
Toutefois il a toujours montré une certaine constance dans la poursuite de ses activités. Il est vrai que selon les périodes, certaines se sont plus ou moins développées, d'autres ont pu végéter mais dans l'ensemble le bilan est largement positif.
Chaque année nous avons environ 300 personnes qui achètent une carte d'adhérent et participent à la vie des différentes sections (actuellement 11).
Il n'y a pas une semaine où il ne se passe pas quelque chose au sein du Foyer rural.
Le mérite en est d'autant plus grand que tous les animateurs des sections ou manifestations sont des bénévoles alors que de plus en plus, les structures de ce type se dotent de professionnels.
Il est clair que notre budget annuel de 200 000 F ne résisterait pas au paiement d'un salaire même partiel d'un professionnel.
Toutefois peut-être pouvons-nous entrevoir, sous certaines conditions, la possibilité d'un emploi jeune à créer.
Nous ne voulons pas rêver, mais dans un monde en constante évolution, nous devons prendre en compte toutes les possibilités de nous développer pour continuer

la marche en avant...

Le Président, Roland Monget.

Le Conseil d'administration vous présente ses meilleurs voeux de bonne santé, de joie et de bonheur pour vous et les vôtres à l'aube de cette année 1998.

Réception des nouveaux habitants de la Commune par le Foyer rural



Section remise en forme

Soirée couscous

14 février

Adulte : 110 F, enfant : 60 f



Réservation avant le 12 février auprès de :

- **Isabelle Daudet au 05 46 97 25 34**
- **Jean-Pierre Clerfeuille au 05 46 74 26 34**

Arbre de Noël

En ce dimanche 21 décembre 1997 le père Noël a été invité à Bussac sur Charente pour distribuer aux enfants de l'école des jouets et friandises que le Foyer rural avait commandé pour eux.
Il paraît qu'un magicien devait venir mais il a disparu par mégarde. Alors le père Noël nous a envoyé deux clowns charmants qui nous ont emmenés au travers des cris des petits dans l'univers du rire.



Quelle joie de voir et surtout d'entendre ces enfants qui, au premier rang, n'avaient pas assez de leurs bras et de leurs yeux pour exprimer leur plaisir.
La magie des clowns s'est encore une fois exercée pour la joie des grands aussi.
Un entracte attendu par tous en raison de la chaleur fut le bienvenu.
A la reprise, tirage de la tombola (54 gagnants) et beaucoup de lots dans la salle.
Puis c'est le père Noël qui est venu nous voir et avec lui des jouets par dizaines pour les grands et les petits. La distribution, malgré un peu de désordre, s'est bien passée et tout ce petit monde ravi est rentré à la maison essayer le nouveau joujou. Merci père Noël et à l'année prochaine !

JP Lajoie

Jumelage

La soirée charentaise qui a eu lieu le samedi 22 novembre s'est bien déroulée, comme à l'habitude.
La cuisine traditionnelle de notre fidèle traiteur a satisfait les amateurs de mets d'autrefois et l'on a dansé tard dans la nuit.

Nos prochains rendez-vous :

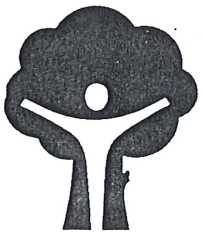
Samedi 4 avril : soirée antillaise

Dimanche 7 juin : foire à la brocante.

Vous pouvez d'ores et déjà préparer les objets que vous exposerez

Gymnastique volontaire





Meilleurs voeux à tous pour 1998

Ces voeux s'adressent à tous, grands et petits, marcheurs ou non, sportifs ou sédentaires. Cette année encore la section GV marche bien ; et le mot « marche » prend toute son importance lorsqu'on voit le nombre croissant de personnes qui rejoignent le groupe de marcheurs du lundi. Actuellement environ 25 personnes arpentent les chemins de la région.

Ce succès a fait penser aux responsables du groupe qu'il ne suffisait pas d'utiliser les chemins de randonnées, mais qu'on pouvait également rendre ces sorties constructives.

Une réunion a réuni dans ce but le 18 décembre, une vingtaine de personnes autour de M. Normand, président du Comité départemental des chemins de randonnées, accompagné de Mme Georgeon secrétaire générale du comité.
Etaient présents Guy Chapuis, Maire, Roland Monget, Président du Foyer rural ainsi que Robert Orge, instigateur de la réunion, et les membres du bureau GV, sans oublier les personnes qui participent aux sorties et qui ont bien voulu assister à cette réunion.
M. Normand nous a fait un exposé sur le comité départemental, son but, ses structures, son fonctionnement basé sur le bénévolat, l'entretien des sentiers qui, en Charente maritime, s'allongent sur 1700 km.
17 associations pour s'occuper de tout cela avec 1200 licenciés.
Le comité établit et édite des topo-guides sur le département.
Mme Georgeon intervient pour nous communiquer le prix de la cotisation et des licences ainsi que les obligations liées à l'adhésion au comité.
Quelques questions sont discutées dans la salle concernant les tâches des associations.

Il apparaît au terme de cette réunion que pour créer ou participer à l'entretien d'un sentier, nous devons obligatoirement passer par le Comité départemental et nous fédérer.

Cette éventualité devra être discutée en réunion de bureau et communiquée à l'assemblée générale de la section.

Programme des randonnées du 1er trimestre 1998

	départ	lieux	randonnées
lundi 12.01.98	13h45	place d'Oron Bussac	Ecoyeux -bois de la chagnasse
lundi 19.01.98	13h45	place d'Oron Bussac	Burie- circuit des 12 fontaines
lundi 26.01.98	14h00	parking Grandjean	circuit Grandjean- la Ferrière
lundi 02.02.98	13h45	place d'Oron Bussac	Agonnay- les chaumes de Sechebec
lundi 09.02.98	14h00	port de Taillebourg	circuit Coulonges
lundi 16.02.98	13h45	place d'Oron Bussac	circuit des arcs
lundi 23.02.98	14h00	Eglise de Lozay	Lozay panorama-forêt d'Essouvert
lundi 02.03.98	14h00	hôtel de ville st Jean d'Y	les vielles rues -écluses de Bernouet
lundi 09.03.98	14h00	la Grenouillette	circuit du bois des moines-val de Barbara
lundi 16.03.98	14h00	église - chapelle des pots	le vallon du Bourru
lundi 23.03.98	14h00	hôtel de la chte chaniers	circuit bellevue moulin de la baine
lundi 30.03.98	13h45	place d'Oron Bussac	circuit Courcoury

Football

La section football souhaite à tous les bussacais les meilleurs voeux pour l'année 1998.
Suite à la tombe des neiges le 16 décembre, **la galette des rois pour les jeunes** a été annulée le mercredi 17 décembre. Elle est repoussée au **mercredi 21 janvier à 15h30**, au stade.
Le samedi 17 janvier le club organise son plateau débutant.
L'année 98 reprend pour les poussins et benjamins par un second championnat.
Les seniors occupent actuellement la sixième place pour la 1A et la dixième pour la 1B, espérons que l'année 1998 sera un peu meilleure.
L'examen d'arbitre s'est soldé par un échec pour nos deux représentants. Nous espérons que la prochaine session sera pour eux la bonne.
Le bureau remercie les commerçants et artisans qui sponsorisent les calendriers :
- Epicerie C. Menaud
- Coiffure F. Planet
- Garage D. Perochain
- Pizza T. Lely
- Café du Douhet JP Roger
- Café de Bussac T. Monget

Repas « choucroute »,
samedi 28 mars à 20h, salle municipale.

Pour tous renseignements, s'adresser à Thierry Monget, au 05 46 93 65 70
Date des tournois :

Seniors, le samedi 23 mai
Jeunes, le dimanche 24 mai.